

PROCES VERBAL

Séance du conseil municipal du 19 DECEMBRE 2024 à 19 h 30

Conseiller en exercice : 13

Conseillers présents : 10

Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le DIX-NEUF DECEMBRE, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué le 13 décembre s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VIALETTE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs VIALETTE Jean-Claude, ESCUDIER Isabelle, ORTALO-MAGNÉ Michel, NOUVIALE Arnaud, ANDRIEU Francis, BACH Yves, BOUCHARD Jean-Luc, CAMBOU Michel, CONTE Benoît, GOMEZ Héléne, RENARD Serge, SINGLANDE Anthony, WARGNY Christophe.

Absents excusés : WARGNY Christophe (a donné procuration à Serge RENARD)
BOUCHARD Jean-Luc (a donné procuration à Francis ANDRIEU)
GOMEZ Héléne (a donné procuration à Anthony SINGLANDE)

Secrétaire de séance : Serge RENARD

Monsieur le maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour : don pour la population de Mayotte

Vote : CONTRE : 0

POUR : 13

ABSTENTION : 0

DÉCISION : Adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28 novembre 2024
- 1. Demande de subvention DETR pour l'aménagement d'un chemin piétonnier
- 2. Demande de dotation au titre des Amendes de police pour les travaux de réfection des trottoirs
- 3. Lancement de la consultation pour le recrutement d'un Maitre d'œuvre pour les travaux de l'école
- 4. DM n° 4
- 5. DGF 2026 : Actualisation de la longueur de voirie communale

Questions et informations diverses

Approbation du procès-verbal du 28 novembre 2024

Vote : CONTRE : 0

POUR : 13

ABSTENTION : 0

DÉCISION : Adopté à l'unanimité

1. Demande de subvention auprès de l'Etat pour le projet d'aménagement qualitatif du centre bourg et parcours marchand – rapporteur : Jean-Claude VIALETTE

Monsieur le maire expose que le projet d'aménagement qualitatif du centre bourg et parcours marchand, dont le coût prévisionnel est estimé à 99 050 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics		
État (DETR-DSIL-FV)	39 620 €	40 %
Région	19 810 €	20 %
Département	19 810 €	20 %
Auto-financement		
Fonds propres	19 810 €	20 %
Emprunt	0	
Total HT	99 050 €	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 23 décembre 2024

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 20 juin 2027

Il vous est demandé :

- d'approuver la réalisation du projet présenté estimé à 99 050 € HT
- d'approuver le plan de financement exposé
- d'autoriser le Maire à solliciter une subvention de l'État et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

~~S'engager à prendre en charge, le cas échéant, la différence si le taux de la subvention devait être de 30 %.~~

Autoriser le maire à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Les conseillers municipaux demande que soit enlevé la phrase : S'engager à prendre en charge, le cas échéant, la différence si le taux de la subvention devait être de 30 %.

Vote : CONTRE : 0

POUR : 13

ABSTENTION : 0

DÉCISION : Adopté à l'unanimité

Délibération S14/1 : Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 99 050 € HT.
- Approuve le plan de financement exposé.
- Autorise le Monsieur le maire à solliciter une subvention de l'État et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.
- Autorise Monsieur le maire à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

2. Demande de dotation au titre des amendes de police pour les travaux de réfections des trottoirs – rapporteur : Jean-Claude VIALETTE

Le Maire informe l'assemblée :

Vu la délibération S1/8 du 27 janvier 2022 décidant de la réfection de trottoirs concernant la portion située le long de la RD 911 entre la mairie et la maison des associations,

Vu la délibération S3/1 du 31 mars 2022 décidant que suite à un effondrement de chaussée entre le numéro 46 et 100 de la rue de Cénevières, des travaux devaient être effectués rapidement,

Considérant que la commune peut bénéficier d'une dotation au titre des amendes de police pour la sécurité routière,

Il vous est proposé :

- de déposer une demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Lot dans le cadre des amendes de police 2024-2025 au titre de la circulation routière et plus particulièrement la sécurité routière et la signalisation horizontale et verticale.

- D'adopter le plan de financement suivant :

Coût de l'opération :	95 569.49 € HT
DETR :	24 689,00 € (notifié)
FAST :	7 163,00 € (notifié)
Amendes de Polices	30 000.00 €
Fonds propres :	33 717.49 € HT

- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : CONTRE : 0

POUR : 13

ABSTENTION : 0

DÉCISION : Adopté à l'unanimité

Délibération S14/2 : Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Accepte de déposer une demande de subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Départemental du Lot dans le cadre des amendes de police 2024-2025 au titre de la circulation routière et plus particulièrement la sécurité routière et la signalisation horizontale et verticale.

- Adopte le plan de financement suivant :

Coût de l'opération :	95 569.49 € HT
DETR :	24 689,00 € (notifié)
FAST :	7 163,00 € (notifié)
Amendes de Polices	30 000.00 €
Fonds propres :	33 717.49 € HT

- Autorise Monsieur le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3. Lancement de consultation pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour les travaux de l'école– rapporteur : Jean-Claude VIALETTE

Monsieur le maire informe qu'un marché public de gré à gré doit être lancé en vue de choisir le maître d'œuvre pour les travaux de rénovation de l'école publique.

Le montant estimé de ce marché est de 40 000 € HT (montant subventionné à hauteur de 50 % par la Banque de Territoire dans le cadre de PVD)

L'autorisation par le conseil municipal au maire est nécessaire pour lancer la consultation en vue de choisir le maître d'œuvre.

Il vous est proposé : d'autoriser le maire à lancer la consultation en vue de choisir le maître d'œuvre pour la rénovation de l'école publique et à signer tous avenants et documents nécessaires à la passation, l'exécution, la réalisation et le règlement de ce marché dans la limite des crédits inscrits au budget.

Vote : CONTRE : 0 POUR : 13 ABSTENTION : 0 DÉCISION : Adopté à l'unanimité

Délibération S14/3 : Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le maire à lancer la consultation en vue de choisir le maître d'œuvre pour la rénovation de l'école publique.
- Autorise Monsieur le maire à signer tous avenants et documents nécessaires à la passation, l'exécution, la réalisation et le règlement de ce marché dans la limite des crédits inscrits au budget.

4. DM n° 4– rapporteur : Jean-Claude VIALETTE

Le contenu du Budget Principal fait l'objet en cours d'année de modifications visant à adapter les crédits ouverts à la réalité des informations financières successives et aux besoins effectifs de crédits.

Considérant qu'il faut annuler le titre émis au 1318 en 2023 et passer les écritures suivantes : un mandat d'annulation du mandat 398 de 2024 de 2900 € et un mandat d'investissement au 4581001 de 2900 €

Il vous est demandé d'autoriser les virements suivants :

	Dépenses	Recettes
fonctionnement		
Investissement	1318 - chap 13 : + 2 900 € 2041512 - chap 204 : - 2900 €	

Vote : CONTRE : 0 POUR : 13 ABSTENTION : 0 DÉCISION : Adopté à l'unanimité

Délibération S14/4 : Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise les propositions de virements suivants :

	Dépenses	Recettes
fonctionnement		
Investissement	1318 - chap 13 : + 2 900 € 2041512 - chap 204 : - 2900 €	

5. DGF 2026 : actualisation de la longueur de voirie communale– rapporteur : Jean-Claude VIALETTE

Vu la délibération de 2016 arrêtant la nouvelle longueur totale des voies communales à 33 455.73 mètres Monsieur le Maire rappelle que le montant de la dotation globale de fonctionnement est calculé en fonction d'un certain nombre de critères, dont la longueur de la voirie publique communale. Cette longueur doit être réactualisée suite à de nouvelles constructions de voies ou à déclassement.

Suite à un travail réalisé en collaboration avec l'agent intercommunal, il a été arrêté les longueurs suivantes :

- Rues : 14 178.00 ml
- Chemins : 73 421.00 ml
- Places : 18 263.67 ml

Il vous est demandé d'arrêter la nouvelle longueur totale des voies communales à : **105 862.67 ml**

Vote : CONTRE : 0 POUR : 13 ABSTENTION : 0 DÉCISION : Adopté à l'unanimité

Délibération S14/6 : Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'arrêter la longueur totale des voies communales à **105 862.67 ml**, conformément au tableau annexé.
- Autorise Monsieur le maire à informer les services de la Préfecture de la nouvelle longueur de voirie pour la mise à jour de la Dotation Globale de Fonctionnement

6. Solidarité avec la population de Mayotte – rapporteur : Jean-Claude VIALETTE

*Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,
Vu l'urgence de la situation,*

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Limogne-en-Quercy tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- *Faire un don (le conseil municipal décide d'un montant de 500 €)*
- *A la Protection civile,*
- *Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte, d'habiliter Madame le maire ou Monsieur le maire / Madame la présidente ou Monsieur le président à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,*

Vote : CONTRE : 0 POUR : 13 ABSTENTION : 0 DÉCISION : Adopté à l'unanimité

Délibération S14/5 : Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve ce soutien à la population de Mayotte,
- Accepte de faire un don d'un montant de 500 €
- Décide d'adresser ce don par virement à la Protection Civile.
- Habilite Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Compte rendu des décisions et actions engagées par Le Maire depuis la dernière séance

1. Déclaration d'Intention d'Aliéner (15° alinéa): Depuis le 08/12/2017 c'est la CCPLL qui a la compétence du droit de préemption. A la réception des demandes, nous transmettons à la CCPLL un formulaire indiquant notre volonté de préempter le cas échéant :

- *Qureshi Arif (vendeur) – BC 267 – 45 Place d'Occitanie – SCI Rénov Limogne (acquéreur)*
- *Commune de Limogne – BC 513 – Le bourg – SB PHARMA (acquéreur)*
- *ORENSTAIN Stéphane et Brigitte – AZ 557 – 560 – Mme DUBOSCLARD Claire (acquéreur)*
- *ORENSTAIN Stéphane et Brigitte – AZ 558 – 559 – M. CHAUVEAU Philippe*

2. Dans le cadre des dépenses prévues (délibération du 23 février 2023)

a) *Dépenses engagées par le Maire : (jusqu'à 2000€ HT / 2400€ TTC inclus)*

MANUTAN	92,64 €	Goulotte bureau Ecole pour fils électrique
HYCODIS	296,83 €	Fourniture hygiène Cantine
CDG46	1 580,00 €	Maintenance assistance PC
SEDI	128,28 €	Matos adressage
CEV	354,60 €	Bloc led salle poly
LIBRAIRIE LAIQUE	1 312,01 €	ECOLE Fournitures scolaires
LIBRAIRIE LAIQUE	467,14 €	ALAE fournitures
CALMETTES	2 399,72 €	OP rénovation Ateliers

b) *Dépenses engagées par le Maire : (jusqu'à 2001€ HT à 10000 € HT / 2401,20€ à 12000 TTC inclus) :*

BRUGIDOU	5 016,00 €	OP rénovation Ateliers
MARTY	8 562,77 €	OP rénovation Ateliers
SINGLANDE	5 736,00 €	OP rénovation Ateliers
MENUISERIE DU QUERCY	8 464,54 €	OP rénovation Ateliers
CALMETTES	3 847,19 €	OP rénovation Ateliers
LIBRAIRIE LAIQUE	1 312,01 €	ECOLE Fournitures scolaires

C- Autres actions : Néant

Questions et informations diverses

Jean-Claude VIALETTE : La pièce que la municipalité a récupéré au presbytère sera attribuée à l'association APIL pour stocker les décorations de Noël

Michel ORTALO : présente la convention de CPTS, qui propose une activité gratuite aux bénéficiaires, le conseil municipal accepte la gratuité de la salle.

Vitrines de Noël : Francis, Michel Cambou et Serge se proposent pour faire partie du jury,

Fin janvier : livraison du transformateur au pôle de santé qui servira également pour l'ensemble du quartier.

Yves BACH : Point financier sur la piscine saison 2024, coût journalier de la piscine 402 €.

Benoit CONTE : Information sur le relancement d'une étude par le SICTOM pour la collecte des containers. Monsieur CONTE souhaite connaître la position du conseil municipal et savoir comment voter lors des prochaines réunions de la commission du SICTOM.

Isabelle ESCUDIER : PCS : quasiment terminé, certaines communes mettent un système d'alerte sur les portables et les fixes 600 €/an. Si plusieurs communes prennent ce dispositif remise possible. A réfléchir. André COLON, Groupama formation 7 agents, financer par groupama, Prochaine formation manipulation des extincteurs

Serge RENARD : exposition des amis ukrainiens, 8 tableaux vendus. Le conseil municipal accepte à la majorité de leur proposer gratuitement la salle d'exposition de l'OT fin mai pour présenter leurs œuvres durant 1 semaine.

Le Maire

Le Secrétaire de Séance,

Jean-Claude VIALETTE

Serge RENARD



La séance est levée à 22 h 00